

**Récit de l'interview de Roland TROADEC,**  
**Président fondateur de l'association Vie Océane créée en 1991 ;**  
sur la base des propos recueillis

*par Mailiss AUGOYARD, Colombe GRISARD, Raoul DELEU, Vincent MATTY (juin 2024).*



## **Les années 60-70 : découverte de l'Île de la Réunion et naissance d'une vocation pour la défense de l'environnement marin.**

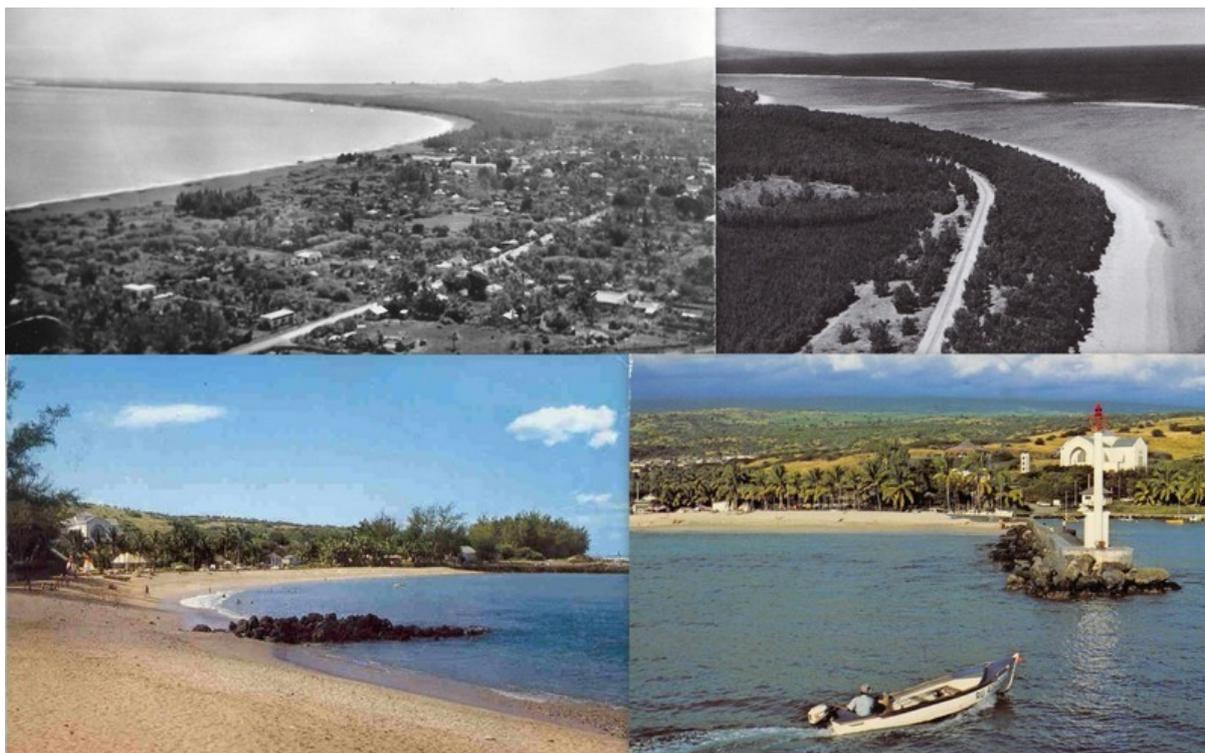
Actuellement retraité de l'Éducation Nationale, je suis arrivé à La Réunion en 1966 pour effectuer mon service militaire en tant que coopérant sous un statut de Service militaire adapté (SMA). J'avais vingt et un ans et j'étais jusque-là instituteur titulaire en Bretagne. Dès ma sortie de l'avion, j'ai découvert une île dont les reliefs imposants « *m'ont littéralement scotché* », pour utiliser une expression populaire. J'étais loin d'imaginer que mon attachement durerait tout ma vie et bien plus, puisque j'y suis encore... La piste du modeste aéroport était insuffisante pour l'atterrissage du Boeing 707 qui avait transporté notre contingent de Paris à Madagascar et c'est un avion à hélices qui venait de nous transférer depuis la Grande Île voisine.



Bien qu'instituteur, je fus assez rapidement affecté dans l'enseignement secondaire sur un poste mixte Sciences naturelles-EPS qui m'obligeait à me partager entre les collèges de St-Paul et de la Chaloupe St-Leu... La démographie croissante affectant l'île imposait ce genre de sur-classement, motivé par la nécessité d'avoir des professeurs en nombre suffisant face aux élèves. Il est fort possible que mon dossier, révélant mon Baccalauréat scientifique et des qualités de sportif, ait particulièrement joué en ce sens. La hiérarchie décidait pour nous...

Animé depuis toujours par une forte motivation naturaliste, j'avais cependant abandonné l'idée de poursuivre dans cette direction au cours de mes études à l'École Normale de Vannes. Dernier enfant d'une famille nombreuse avec des parents âgés aux revenus modestes, le choix pour moi d'entrer au plus vite dans la fonction de « maître d'école » était aussi raisonnable que nécessaire. Je m'en satisfaisais totalement depuis deux ans déjà, le métier étant particulièrement captivant. Cette nomination inattendue dans un autre corps de l'Éducation nationale a réveillé chez moi une passion un peu oubliée, celle des sciences de la Nature. Elle déterminera mon évolution professionnelle dans une île où les milieux naturels étaient là pour me combler !...

Ce qui d'emblée me frappa à leur sujet, ce fut leur diversité sur de petites distances. Par exemple, je venais de Bretagne où il y a quand même une certaine monotonie dans l'aspect et la nature des plages. Ici, je n'en revenais pas de passer en si peu de kilomètres d'une baie de Saint-Paul avec sa plage de sable noir volcanique à celle de Boucan Canot avec son sable blanc corallien. Je trouvais ça phénoménal. De même, regarder la mer d'un côté et puis se retourner et voir la haute montagne de l'autre côté, avec des sommets à près de 2000 mètres ou plus, j'étais bien loin des petites bosses culminant à 300 mètres en pénélaine bretonne. De ma jeune vie, à l'époque, je n'avais jamais vu de si hauts reliefs et si taillés par l'érosion !



Tous ces panoramas nouveaux m'ont entièrement conquis. Et puis, il faut le reconnaître, l'île de La Réunion des années 60 n'était pas celle d'aujourd'hui ; ne serait-ce que côté population : il y avait environ 350 000 habitants en 1966, contre quasiment 900 000 actuellement. De grands espaces de « respiration », sans humains, dominaient dans le paysage... Ce n'est plus trop le cas. Mais il y a eu aussi les contacts avec les gens. Quand j'ai vu leurs façons d'être et de vivre dans les villages des hauts ou du sud, j'ai eu l'impression de découvrir des scènes que mes propres parents, déjà âgés, me racontaient en évoquant leur jeunesse en Bretagne ! Je suis en effet le dixième enfant de la famille et mes parents auraient pu être mes grands-parents. Leur jeunesse c'était le début des années 1900...

C'est donc un voyage dans un temps passé qu'il me semblait faire en regardant vivre La Réunion de l'époque.

Bien au-delà de cela, je réalisais que le présent qui s'offrait à moi était si différent de mon vécu de lorientais qu'il en devenait très captivant. Lorient avait été une ville détruite lors de la dernière guerre. Elle en gardait de graves cicatrices. J'y ai grandi et je l'ai vu se reconstruire... Je ne peux m'empêcher de souligner que c'est aussi la ville d'où sont partis, il y a quelques siècles, nombre de vaisseaux « pour l'Orient ». Ils passaient par La Réunion qui ne portait pas encore ce nom. C'était le temps de la Compagnie des Indes. Si j'avais été moins cartésien j'aurais pu me persuader qu'il y avait du prémonitoire dans ce que je vivais...

J'avais sous les yeux une diversité totale : au niveau de la population, des manières de vivre et des cultures, des paysages et des milieux naturels... Quand on est un « jeune arrivant » dans un tel cadre, il n'est alors pas difficile de se convaincre que c'est là qu'on peut faire sa vie ! Plutôt que de retourner au pays et de se remettre sur des rails déjà posés... C'est ce que je fis.



J'ai donc décidé de rester à La Réunion où une formation professorale suivie de 1968 à 1971 a eu deux conséquences « des plus déterminantes » : la rencontre d'une jeune fille qui acceptera de devenir mon épouse en 1973 et l'obtention de diplômes officialisant mon intégration dans l'enseignement secondaire. En continuité j'ai décidé d'approfondir davantage la formation universitaire, ayant opportunément retrouvé ce qui m'avait beaucoup plu lorsque j'étais collégien : la géologie. Je me suis lancé dans un cursus supérieur à la faveur d'un peu de disponibilité que me laissait ma dernière année de formation.



Je l'ai débuté à Madagascar où j'ai découvert la magnifique université de Tananarive mais, c'était compter sans la révolution malgache... Elle s'est déclenchée la même année et a stoppé brutalement ce premier élan au bout de quelques mois, en rompant tous les échanges formatifs mis en place... Dommage, parce que j'étais bien parti pour garder le contact avec la Grande Ile et y trouver ma voie dans le domaine de la recherche.

Nommé sur un poste de professeur au collège de Bois de Nèfles St-Paul, je me suis immédiatement inscrit à Marseille afin de poursuivre le cycle universitaire que je recherchais. Au bout de quelques années, je le couronnais par l'obtention d'un Doctorat en océanographie (spécialité géologie marine). Pour cela j'ai dû mener en parallèle mon métier d'enseignant, les formations diplômantes et les travaux de recherches nécessaires ; à un rythme totalement inhabituel pour un étudiant normal. En effet, pour acquérir ma formation et développer mes recherches, je ne mobilisais que mes temps de disponibilités hors enseignement, à savoir les vacances et des congés administratifs que mon statut m'accordait périodiquement. Je n'aurai jamais assez de gratitude pour ma famille, son soutien, sa compréhension. Elle m'a accompagné sans faille pendant toutes ces années où j'ai souvent douté du bien-fondé de ce choix, au vu des contraintes que je lui faisais vivre...

Cet investissement personnel, intellectuellement très enrichissant, m'a permis non seulement de m'investir dans le domaine de la recherche à La Réunion mais aussi dans la transmission des connaissances et expériences acquises, tant vers mes propres élèves que dans les milieux éducatif et associatif régionaux.

Fin des années 60 et début 70, tous les professeurs spécialisés SVT comme moi, avons été un peu « heurtés » en réalisant à travers notre enseignement l'existence d'un grand hiatus entre l'existence d'un potentiel non utilisé des singularités de la nature locale et la désuétude des bouquins que nous utilisions alors dans nos classes. C'étaient les mêmes ouvrages que nous utilisions lorsque nous étions nous-mêmes élèves de l'enseignement secondaire. Ainsi, on étudiait le marronnier, le platane, la vache, le cheval, le chien, le chat et j'en passe... Il n'y avait pas encore d'approche basée sur la connaissance des milieux naturels, chose qui préfigurait la pensée écologique et qui existait déjà en France hexagonale. Pourtant tant de choses subtiles et passionnantes à faire connaître se trouvaient à portée de main, et qui plus est, avec des élèves très demandeurs !

La population locale apparaissait confinée, dans ses propres lieux de vie. Il n'y avait pas les circulations routières de maintenant. On ne se déplaçait que pour l'essentiel et par des transports nettement plus rustiques que de nos jours. Des gens des hauts contemplaient la mer pendant toute leur vie sans jamais y mettre les pieds.



Dans les années 70, les premières fois où j'ai fait descendre à la mer mes classes du collège de Bois-de-Nèfles Saint-Paul, ce fut un grand événement, une grande découverte pour la plupart de mes élèves. Ils se mettaient avec appréhension dans l'eau et s'agrippaient les uns aux autres à son contact. Pour faire la découverte du « lagon » : ce n'était pas ce qu'il y avait de plus serein.

D'un autre côté ce qui était agréable, c'était de disposer de plages peu fréquentées et de contraintes réglementaires nettement moins exigeantes que maintenant. On pouvait sortir facilement avec sa classe avec un minimum d'encadrement. J'installais « mon monde » à Cap Homard par exemple. Une plage souvent déserte et on y restait la journée en y faisant des observations et découvertes « phénoménales » aux yeux des élèves ! Certains de ces collégiens devenus adultes, voire déjà jeunes retraités, m'en parlent encore au hasard de nos rencontres ...

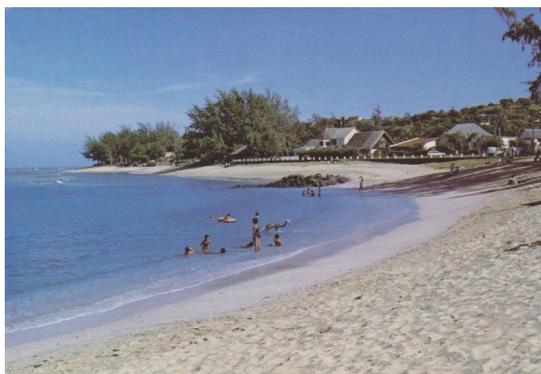
Nous fûmes un certain nombre parmi les collègues, de SVT à réaliser qu'il fallait que l'on construise des documents d'informations pour les mettre à la disposition du maximum d'enseignants. Bernard Nourigat, un dynamique conseiller pédagogique, devenu un ami et qui nous a quittés il y a peu, fut l'initiateur d'une Commission d'animation pédagogique de biologie-géologie (CAPBG). Il s'est assuré de la collaboration des quelques universitaires spécialistes de ces disciplines dans ce qui n'était encore qu'un Centre Universitaire rattaché à l'université d'Aix-Marseille. Nous sommes quelques-uns encore à ne pas oublier les noms de Thérésien Cadet, de Gérard Faure, de Lucien Montaggioni que nous eûmes comme formateurs... Cette commission avec l'appui du Comité régional de documentation pédagogique (CRDP) élaborait et fit circuler dans les établissements scolaires les premiers documents locaux. Tous ces documents répondaient spécifiquement à un nécessaire besoin de découverte, d'apprentissage et de connaissance des milieux naturels réunionnais.

Nous-mêmes, par nos échanges réciproques de connaissances, nous découvriions les subtilités écologiques de milieux naturels nouveaux pour nous. Ce faisant, on prenait aussi conscience de leur fragilité, leur vulnérabilité. Cela nous a menés assez rapidement à nous interroger sur le fait qu'on ne pourrait pas laisser ces milieux continuer à subir les pressions anthropiques grandissantes que l'on voyait poindre à l'époque. À savoir les impacts directs et indirects d'une économie consumériste accompagnant une démographie à croissance rapide... L'occupation humaine du littoral en donne une image : à la fin des années 60, j'habitais une maison à la sortie sud de La Saline-les-Bains et je « joggais » de cette localité jusqu'à Saint-Gilles, en traversant une plaine littorale très arbustive et arborée bien qu'un peu marécageuse aux abords d'une ravine au doux nom « d'Hermitage ».

Aujourd'hui, entre ces deux agglomérations qui alors n'étaient que des bourgades, une urbanisation dense et quasi continue recouvre les espaces autrefois végétalisés. En ces temps, il y avait peu de personnes à profiter des plages coralliennes. Seuls quelques sites (Roches Noires, Hermitage lieu-dit « Père La frite », Trou d'Eau et à un degré moindre Boucan Canot) étaient fréquentés le dimanche ou lors de certaines vacances.

Le plan d'eau lagonaire, lui, était exploité par quelques groupes familiaux à des fins de pêches, de subsistance essentiellement. Ces derniers habitaient quelques petites cases parfois isolées (Cap Homard, Les Aigrettes, St-Gilles les Bains zone sud) ou regroupées en petits hameaux (Boucan Canot, L'Hermitage) bien en arrière des plages.

De petits quartiers de pêcheurs existaient aussi dans les bourgades de l'époque (St-Gilles les Bains, La Saline les Bains).



Et puis, progressivement, nous avons vu tout cela changer, avec en particulier ce développement urbain qui s'accroissait le long des littoraux et s'intensifiait sur la plaine littorale de l'Ermitage. Dans le monde dit « occidentalisé », c'était une mode d'habitat « au plus près des rivages » qui faisait fureur. Localement, il va de soi que cette ruée « pieds dans l'eau » répondait parfaitement aux appétits financiers du grand propriétaire des lieux (les Sucrieries de Bourbon) ; au point de lui faire « oublier » que cette plaine littorale était une zone d'expansion des crues, donc inondable ! Il s'est empressé de la lotir...

De surcroît, avec l'essor de la voiture, de plus en plus de véhicules ont convergé sur cette zone littorale très attractive, en apportant fréquemment leurs lots de passagers. On n'hésitait pas à se garer à même les parties hautes des plages en dernière limite des zones boisées ; sans doute pour mettre le « cher » véhicule à l'abri des coups de soleil...

Dans la première moitié des années 70, entre collègues enseignants du secondaire mais également avec les universitaires partenaires, nous réalisions de plus en plus que ces milieux littoraux n'allaient pas pouvoir supporter longtemps, toutes ces contraintes et ces pressions qui se multipliaient. Par souci d'information et de sensibilisation, nous avons modestement commencé à élargir la diffusion des documents porteurs de connaissances, au fur et à mesure que nous les élaborions. Mais c'était une diffusion qui restait restreinte, d'une part parce que la demande n'était pas grande, d'autre part parce que nous ne disposions pas suffisamment de moyens pour les supports nécessaires. A cela s'ajoutait le fait que les médias d'alors qui auraient pu servir de relais, étaient peu nombreux et assez peu soucieux des thèmes environnementaux. C'était donc une communication plutôt intimiste que nous réalisions !

Dans ce groupe d'enseignants, nous étions peu nombreux à être des familiers du milieu sous-marin. Les autres collègues étaient plus versés sur les milieux terrestres... A la fin des années 60 j'étais déjà plongeur sous-marin autonome ; une activité qui n'était pas encore très développée dans l'île. Avec mes pairs, pas uniquement enseignants, nous nous régaliions à explorer les magnifiques fonds marins du littoral ouest et plus particulièrement les zones coralliennes. Ces dernières situées sur la façade « sous le vent » étaient les plus propices pour les mises à l'eau, le plus souvent à partir du rivage. Les retours s'avéraient plus ou moins sportifs lorsque nous étions surpris par une houle montante... Il nous arrivait d'y perdre du matériel... L'usage du bateau dont nous n'avions pas encore les moyens, s'imposera rapidement, pour plus de sécurité et plus de mobilité vers des sites trop éloignés pour être atteints à la nage, même avec des palmes...

C'est à cette période que j'ai commencé à côtoyer comme équipiers certains chercheurs pratiquant aussi la plongée en bouteille, au point d'en faire des amis. Leurs informations et leurs conseils m'ont décidé à m'orienter vers une recherche en Océanographie qui intégrait la géologie marine. Plusieurs années plus tard, il en a donc résulté ce doctorat que j'évoquais plus avant ; soit une thèse sur la sédimentologie et la courantologie d'un domaine maritime incluant plages et fonds marins des baies de Saint-Paul et de la Possession via la Pointe des Galets. Ce sera la première et unique thèse sur ces thématiques pour cette région maritime nord-ouest de La Réunion et, pas de fausse modestie : « j'en suis assez fier »... Mais que de péripéties à raconter s'il fallait écrire son déroulé ! Un jour peut-être...

1991, **DOCTORAT en Géologie marine ; spécialité : Sédimentologie dynamique** ; obtenu à l'Université d'Aix - Marseille II - Centre d'Océanologie de Marseille-Observatoire des Sciences de l'Univers ; sous le titre : Courantologie et sédimentologie des baies de Saint-Paul et de La Possession à l'île de La Réunion.



Je me limiterai à préciser que l'aventure commença en 1975, et conditionna mon acceptation comme doctorant dans le laboratoire de Géologie du Centre Universitaire. Mon ancien formateur et responsable du labo, Lucien Montaggioni, en devint l'un de mes directeurs de thèse après m'en avoir donné le sujet. Tacitement un statut de chercheur associé me fut accordé. Il sera formalisé et systématiquement reconduit quand le Centre Universitaire deviendra « Université de La Réunion » en 1982. Parallèlement je continuais à exercer en tant que professeur dans le secondaire, mais il est évident que ce statut de chercheur associé a élargi mon champ d'actions tout en le spécialisant dans la fonctionnalité hydrosédimentaire des milieux marins littoraux...

La gouvernance locale de l'époque, lorsqu'elle s'engageait dans la réalisation de grands chantiers d'aménagements, n'hésitait pas à avoir recours aux chercheurs de l'université. Les responsables des laboratoires de biologie et de géologie répondaient à cette démarche. Ils me conduisirent à prendre part aux études que demandaient l'installation du nouveau port en baie de la Possession et l'endiguement de la rivière des Galets ; deux projets qui par leur ouverture maritime concernaient mon terrain de thèse. Nous collaborions avec les quelques bureaux d'Etudes (B.E.) présents dans l'île, eux-mêmes très intéressés par ce que nos travaux de recherche pouvaient leur apporter. Le donnant-donnant pour moi fut le suivant : *“ je vous fais le terrain en plongée sous-marine et l'étude de la sédimentologie, en échange de quoi, vous m'associez à vos réflexions qui enrichiront ma formation en ingénierie littorale ”*.

Je dois reconnaître que deux ingénieurs en particulier, l'un de la SOGREAH et l'autre du LCHF, eurent un rôle prépondérant. D'un certain âge tous les deux, ils m'ont carrément pris sous leurs ailes dans leurs parties respectives et ont été déterminants pour mon orientation définitive vers la « géologie appliquée ». Par la suite, ma spécialisation dans l'hydrodynamique littorale et la morpho-dynamique sédimentaire en découla. L'option « recherche appliquée », aux objectifs plus variés, concrets et nécessitant des engagements épisodiques, me convenait amplement. Je pouvais gérer la situation tout en faisant mon métier de professeur en SVT.

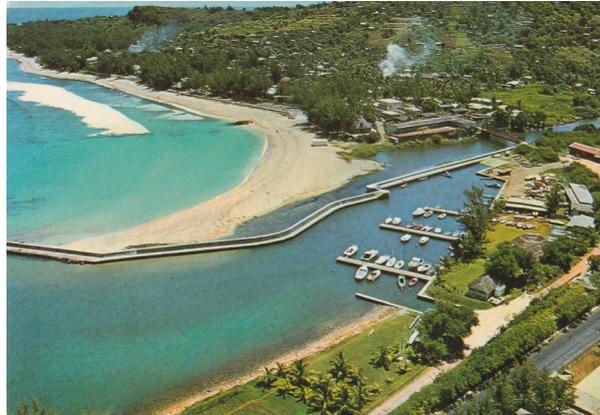
### Les années 80 : la mutation « environnementale »



Dans le prolongement de ces activités « éducation et recherche », je me suis impliqué de plus en plus dans l'action associative orientée vers la préservation des environnements naturels. La décennie précédente m'avait déjà vu grossir le tout premier rang de membres actifs de la Société Réunionnaise d'Etude et de Protection de la Nature (SREPEN). J'ai assisté à sa création en 1971, couronnée par la nomination de Catherine Lavaux comme présidente ; une personnalité connue en particulier pour être à l'origine d'un premier livre de découverte de l'île de La Réunion à travers ses propres randonnées et au titre resté célèbre : « du battant des lames au sommet des montagnes ». Avec des amis pratiquant l'apnée et/ou la plongée autonome, tous soucieux du devenir du milieu corallien, nous avons même constitué un petit groupe « Mer » au sein de l'association. Nos actions sont toutefois restées modestes et limitées. Cela d'autant plus que la majorité des membres de cette association se sentait davantage concernée par le milieu terrestre où le devenir d'espèces floristiques et faunistiques était déjà reconnu préoccupant. Je renvoie le lecteur vers les belles publications de la SREPEN pour en prendre davantage connaissance et le comprendre.

De notre côté, entre collègues plongeurs, nous avons ressenti un besoin de plus grande implication pour la défense du milieu corallien, tant pour mieux faire connaître ses atouts que sensibiliser à sa vulnérabilité. Nous avons ressenti une urgence à le faire dans le cadre qui était le plus proche de nous : celui de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM) communément appelée « fédé ». À partir des années 80, on a ainsi créé avec d'autres plongeurs une commission de biologie au sein de la FFESSM représentée localement par un comité régional (CRESSM). Nous avons régulièrement organisé des stages pour former des plongeurs animateurs, afin qu'ils fassent le relais dans leurs différents clubs pour véhiculer ce qu'on leur apprenait et que l'on estimait essentiel. Pour faire simple, ce que tout plongeur devait connaître pour ne pas être à son tour, lui aussi, une cause d'impact.

Il faut avouer que les manières dont on plongeait dans les années 60, 70, 80, n'étaient guère respectueuses du milieu sous-marin. Avec cette commission nous avons travaillé sur tous ces aspects pendant quelques années, et ça marchait bien !



C'est alors qu'une situation conflictuelle a émergé au sein de la « fédé ». La commission-bio et ses plongeurs étaient « à fond » pour la préservation, la protection, alors qu'existait aussi une autre commission - « chasse sous-marine » (chasse s-m pour la nommer) – qui, à contrario, exerçait une activité fortement prédatrice. Elle bénéficiait de plus du fait qu'à cette période la chasse sous-marine était reconnue comme « sport de haut niveau ». Ses membres faisaient des compétitions régulièrement tant localement que nationalement, voire internationalement après sélections régionales. Tous les frais (voyages, séjours...) étaient pris en charge par la fédé et certainement par le ministère des sports. Aussi, entre les compétitions, les nécessaires entraînements allaient bon train. Les populations de poissons de taille commerciale en pâtissaient grandement. De plus, l'éthique sportive était bafouée par certains pratiquants qui retiraient de l'argent dans une vente illégale de leurs prises. C'était « du tout bénéfice » ... Problème ! Des populations entières de certaines espèces de poissons ont ainsi régressé sur les zones coralliennes, du fait de ces pratiques répétitives. Les chasseurs sous-marins ont ainsi, pendant des années, décimé un niveau trophique utile à l'équilibre de l'écosystème corallien. En effet, dans l'écosystème corallien, la majorité des espèces de poissons chassés a un rôle régulateur. Ces poissons consomment des organismes concurrentiels ou destructeurs des coraux (algues, éponges, Acanthaster et bien d'autres...) La réduction de la population régulatrice ne pouvait que profiter à ces espèces aux détriments des coraux, et c'est ce qui fut...

Dans la fédé, la commission-bio a réagi et s'est adressée aux chasseurs, en leur disant en particulier: *“on ne peut pas continuer comme ça, on ne peut pas de notre côté « bagarrer » pour la protection du récif corallien, alors que tous les week-ends, vous en revenez avec des kilos et des kilos de poissons chassés. Vous êtes d'ailleurs concurrentiels vis à vis des pêcheurs en barques qui s'en plaignent”*. Ils s'en plaignaient tellement que, lors d'une compétition, les pêcheurs regroupés sur le quai se sont opposés à sa tenue en menaçant les participants d'une pluie de galets. La compétition n'a pas eu lieu.

C'était donc devenu très conflictuel, entre membres de la fédé mais aussi avec les pêcheurs en barques. Vis-à-vis de ces derniers, la situation a vite tourné au conflit « créoles-zoreils » ; les chasseurs sous-marins étant pour beaucoup des métropolitains. La préfecture s'en est alarmée.

Pour calmer les esprits, elle s'est empressée avec les Affaires maritimes d'éditer en 1976 une réglementation de pêche côtière réadaptée et renforcée. Le mérite de cette situation fut d'induire les premières réflexions sur une nécessité à mettre en place des réserves de protection d'espaces littoraux, bien que la préoccupation majeure ne portât que sur la pêche.



La réglementation a aussi concerné le problème de l'extraction du corail. Pendant longtemps il fut le matériau de base pour la fabrication de la chaux. Fortement concurrencée par les importations de ciment, cette industrie périlait, un seul four à chaux fonctionnait à St-Leu. Cependant, avec le tourisme grandissant et l'attrait des littoraux, des riverains extrayaient le corail pour le vendre au bord de la route, allant jusqu'à le peindre de vives couleurs... Avec un récif corallien de plus en plus sous pression et montrant des premiers signes de dégradation, il fut urgent de faire comprendre au préfet qu'il soit plus sévère dans le respect de réglementations existantes mais bafouées. Les interdictions strictes de prélever coquillages et coraux vivants se sont mieux fait connaître mais restant trop longtemps peu suivies...

Au sein de la fédération de plongée, à cette époque fortement influencée par sa commission chasse s-m, le conflit a dégénéré. Pour faire simple, à un moment donné, les membres de la commission-bio ont été fatigués de voir qu'ils servaient de faire valoir lors des réunions en préfecture portant sur la protection des milieux naturels. Ils n'étaient jamais associés à ces réunions à contrario des chasseurs très influents dans le bureau de la fédé. Il en résultait que les actions de la commission-bio vers la préservation étaient mises en avant pour permettre à la commission chasse de conserver des prérogatives contestées par la commission-bio... Un comble ! En particulier l'une d'elles portaient sur la reconduite annuelle des compétitions et malheureusement quasiment toujours en zones coralliennes. La commission-bio s'en est plainte par lettre adressée directement au préfet et par copie au bureau de la fédé locale, exprimant par un dossier les raisons de son désaccord. Les représentants du CRESSM n'ont pas aimé notre intervention et se sont arc-boutés sur un vice de forme pour eux : nous aurions dû suivre la voie hiérarchique ... D'abord passer par le bureau ! Et (humour) s'attendre bien entendu à ce qu'ils appuient notre démarche en faisant suivre au préfet...

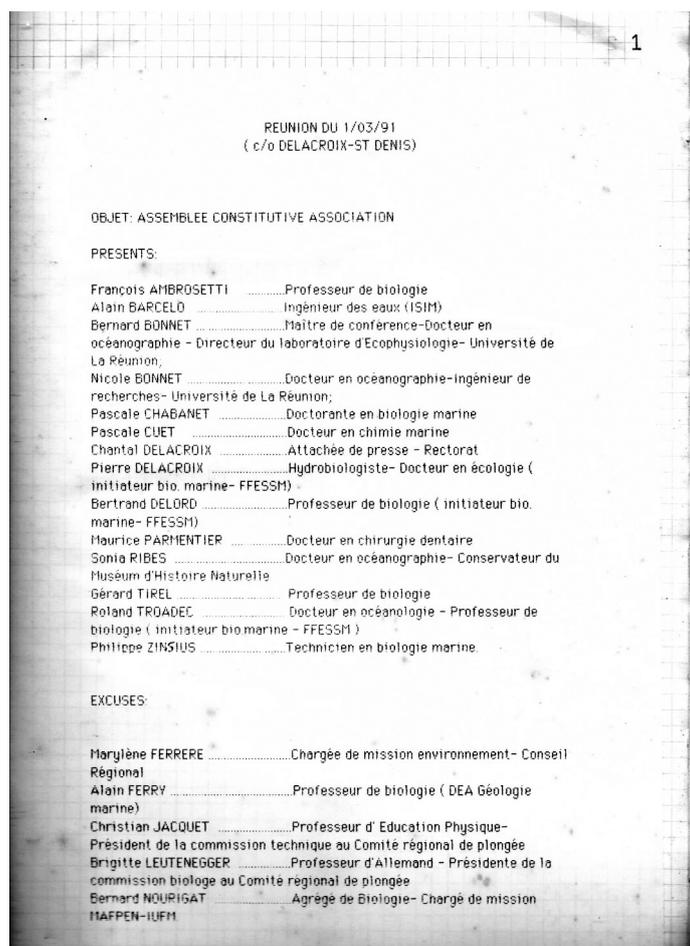
La commission-bio fut déclarée hors la loi et menacée de procès en interne, mais l'initiative fut abandonnée par le bureau du Comité car elle nous aurait servi de tribune... Finalement nous avons été unilatéralement mis sous éteignoir, plus aucune expression de notre commission n'était autorisée. Une formation de formateurs (niveau Initiateurs) en « plongée bio » que nous avons organisée, pour laquelle des plongeurs hexagonaux s'étaient inscrits et avaient payé leurs billets d'avion, fut empêchée. Nous l'avons menée sur nos moyens personnels et ne l'avons pas regretté car ces participants extérieurs se sont fait nos relais auprès de la fédération nationale. Ça a un peu bougé mais pour les évolutions positives vis à vis de l'impact « chasse s-m » il a fallu attendre encore.

A notre rencontre, dans le CRESSM local, des voix se sont élevées s'inspirant pour certaines, d'une célèbre expression : « *la fédé c'est comme un parti ; si on n'est pas d'accord, on la ferme ou on se tire !* » et encore je reste poli... Pas de problème, nous l'avons rapidement compris ! C'est ce que nous avons fait, les plongeurs « *Initiateurs-bio* » que nous étions devenus, « *on s'est tirés* ».

Pourquoi revenir sur ces péripéties ? Tout simplement, parce qu'elles furent le ferment de la construction de l'association Vie Océane. Mais cela ne fut pas immédiat.

Après un temps de réflexion pendant lequel mes autres activités d'enseignant et de chercheur m'occupaient pleinement, cela m'a tarauté de ne plus être en mesure de donner suite à ces activités de formation et de sensibilisation qui nous avaient bien motivés au sein de la fédé. J'en ai beaucoup parlé autour de moi et, assez vite, j'ai eu le grand plaisir d'avoir du répondant de la part d'un petit groupe de collègues issus de cette commission-bio mais aussi du petit monde des jeunes chercheurs dont le nombre s'était bien étoffé au cours de ces années passées ... « *Nous allons monter une association !* » Le nom viendrait plus tard. De bouche à oreille, le projet a fait son chemin. Le groupe s'est enrichi de plongeurs d'horizons divers : des enseignants, des chercheurs, des techniciens ou tout simplement des passionnés de la mer qui voulaient en savoir un peu plus sur le milieu qu'ils fréquentaient. Un dénominateur commun à tous : le désir de s'impliquer pour la défense des milieux coralliens !

## Les années 1990-2000 : la création de Vie Océane, ses engagements et premiers résultats



A la fin de l'année 1990, nous avons été une douzaine à travailler sur la création de l'association « Vie Océane ». Nous devons son nom de baptême à une jeune doctorante nous ayant rejoints : Pascale Chabanet. L'association fut déclarée en préfecture le 22 mai 1991. J'étais élu président d'un bureau qui se composait de Gérard Tirel vice-président, Bertrand Delord trésorier, Nicole Gravier-Bonnet trésorière adjointe et Chantal Delacroix secrétaire. Avec les autres membres, nous avons réfléchi à mettre en place des objectifs précis.

Depuis les années 70 des chercheurs travaillaient sur le milieu corallien, faisant d'importants constats nous informant que « *le récif n'allait pas forcément très bien et qu'il n'évoluait pas comme il devrait le faire, « naturellement »*. Ce que nous ressentions tous depuis un bon moment. Ce message-là devait être diffusé le plus largement possible

En premier objectif, il y avait urgence à faire le lien entre le milieu de la recherche et le grand public ; en mettant à la disposition des gens qui ne sont pas des scientifiques, des informations fiables et compréhensibles. Parmi nous, les enseignants le faisaient déjà dans leurs classes avec leurs élèves, mais ce n'était pas généralisé car non inscrit dans les programmes éducatifs.... C'était fonction de la sensibilité des professeurs et pas encore très structuré. Il y avait aussi le cas des nouveaux membres qui nous rejoignaient, pas forcément informés et pas forcément plongeurs. Nous nous sommes attelés à la production de supports d'éducation et de sensibilisation, accessibles au plus large public.

Dans le cadre de Vie Océane, nous agissions bénévolement, selon nos disponibilités. L'association était (et reste) non subventionnée, sans personnel et sans local. Nous avons d'emblée beaucoup travaillé sur les actions à mener en partenariat avec la cellule **CLOE** qui regroupait État, Région et Département. Une structure tripartite et très pertinente pour aider au développement d'une conscientisation pour la défense des milieux naturels. Elle préfigurait ce qui se mis en place plus tard, à savoir une **DIREN** (Direction Régionale de l'Environnement).

### *Acteurs d'une longue marche...*

1984 Livre Blanc de l'environnement

1991 Décret no 91-1139 du 4 novembre 1991 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement (DIREN)

1995 Charte Réunionnaise de l'Environnement

1997 Création de l'Association Parc Marin de La Réunion (APMR)

2002 Agenda 21 réunionnais

2007 Création de la Réserve Naturelle Marine de la Réunion et du Parc national de La Réunion

L'évocation de cette dernière m'amène à relater un souvenir révélateur du travail qu'il y avait à mener auprès de certains services déconcentrés de l'État chargés de l'aménagement, telle la Direction Départementale de l'Équipement (DDE). Installée depuis peu, la DIREN a sollicité Vie Océane pour que nous animions une intervention de sensibilisation auprès des ingénieurs de cette DDE. L'objectif posé par la DIREN était le suivant : « *les convaincre du bien-fondé des études d'impact vis-à-vis des milieux naturels* ». Ce qui n'était donc pas évident à l'époque. Intervenant, je me suis trouvé face à une dizaine de personnes, bien relâchées sur leur siège (vu le coefficient d'inclinaison) et qui discutaillaient fort entre elles. Aux premiers échanges j'ai vite compris qu'il y avait surtout le désir de ne pas y passer la matinée... J'ai beaucoup ramé pour tenter d'éveiller de l'intérêt, mais en bilan, je dois avouer qu'en termes d'attention, mon coefficient de réussite a toujours été bien meilleur dans mes classes... Je me suis posé la question de savoir si j'avais été vraiment nul dans mon intervention ou si ce public en voulait particulièrement à la DIREN « d'oser » leur faire une leçon par personne interposée... Je ne me prononcerai pas. En revanche, j'avoue que quelques personnes m'ont étonné par la vive adhésion qu'ils ont apporté à mes dires. Tout n'était donc pas perdu... On réalisera que de nos jours DDE et DIREN sont regroupées au sein de la DEAL...

Je me laisse aller à une autre anecdote, plus charmante cette fois. Comme d'autres membres de Vie Océane, je faisais aussi des interventions hors de mon milieu scolaire d'exercice. A l'instigation d'une plongeuse que nous avons formée comme animatrice de la commission-bio et maîtresse de classe maternelle, je fus invité à intervenir auprès de ses petits élèves pour leur parler de la plage et du lagon. C'était plaisant de voir réagir ces petits à chaque découverte mais ce fut particulièrement émouvant de constater leur stupeur quand j'ai eu à leur expliquer l'origine du sable corallien. Leur maîtresse m'a avoué que dès le lendemain ils furent plusieurs à lui confier qu'ils avaient fait des mauvais rêves...

La raison en était que lorsque je leur avais expliqué l'origine des particules du sable, je leur disais *“tu vois ce petit morceau c'est le reste d'un corail, celui-là d'un oursin ou celui-là encore d'un coquillage etc... Ce sont les restes d'animaux qui vivaient sur le récif corallien... Et moi d'ajouter : « tu vois, quand tu viens comme ça, jouer sur la plage, et bien tu joues sur un cimetière marin”*. Ébahissement total de la part de mon public de bambins, à la limite de l'effroi ! D'où les cauchemars qui en ont découlé pour certains... Conscient de mon imprudence mais trop tard, je remercie de tout cœur la maîtresse qui a bien rempli son rôle de « cellule psychologique »... Mon objectif était simplement d'arriver à leur faire distinguer l'origine organique et marine du sable corallien de celle minérale et volcanique du sable de Saint Paul.

A la lumière de ces deux interventions, aux antipodes l'une de l'autre, j'ai retenu qu'il était bien plus adorable de s'adresser aux intelligences en devenir des enfants qu'aux intelligences dites supérieures de cadres figés dans leur autosatisfaction... J'ai pu le vérifier maintes fois, et ça continue... Un bilan très personnel. Un autre bilan plus général est apparu. Au-delà de toutes ces interventions multiples et polymorphes que nous avons pu faire et de la production de documents accessibles, que nous voulions compréhensibles par le plus grand nombre, nous nous sommes dit que cela ne suffisait pas. Assistant au développement de toute cette urbanisation protéiforme sur les pentes des reliefs et sur les littoraux, nous avons pensé qu'il faudrait que se mette en place, dans les meilleurs délais, une structure qui soit capable de défendre par elle-même la protection des récifs coralliens. Ce fut notre deuxième objectif, et certainement le plus fort : contribuer à la création d'une réserve naturelle marine !

## Actes du colloque " Protection des lagons" du 2 au 4 décembre 1991 à Saint-Gilles-les-Bains : Soyons bleu, soyons clair.

Livre

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DE LA REUNION | SOCIETE REUNIONNAISE D'ETUDE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REUNION SREPEN | DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT REUNION | CONSEIL REGIONAL

Trace écrite des débats et propositions des acteurs locaux de l'environnement, de l'administration et de la population. Véritable outil d'information pour la protection et la sauvegarde du lagon.

L'année de notre création (1991) l'État via la Sous-préfecture de St-Paul nous a sollicité pour l'appuyer dans l'organisation d'un colloque sur les « lagons ». Il finançait et nous étions un peu sa « boîte à lettres ».

Nous nous devions cependant de structurer les interventions et d'y prendre part. Des personnes venant « de l'extérieur » y ont participé : Ile Maurice, Seychelles , France hexagonale...

A l'issue de ce colloque, l'idée de mettre en place un outil de protection a été actée par l'État qui mettait cependant un bémol à nos espérances et que l'on peut globalement traduire par : *“c'est long de mettre en place une réserve naturelle marine, mais on va déjà vous aider, pour qu'une association Parc marin » se crée”*. C'est ainsi que de cette idée, formulée en 1991 mais déjà évoquée par plusieurs scientifiques dans les années 80, l'Association Parc Marin de la Réunion (APMR) a vu le jour... en juillet 1997 !



Il aura donc fallu attendre 6 ans pour avoir cette association « Parc marin » et sur le plan politico-administratif, le moindre que l'on puisse dire, c'est que ce ne fut pas « un long fleuve tranquille ». A ce moment, nous n'osions imaginer le temps qu'il nous faudrait pour obtenir une réserve naturelle ou un VRAI parc marin.

Le champ d'action de l'APMR était bien limité mais la structure était dotée d'un directeur, d'un comité scientifique, et de quelques employé.e.s. Tous étaient là pour diffuser conseil et sensibilisation en bord de plage, sur les lagons et les barrières coralliennes. Travaillant au plus près possible des usagers, cette association sans pouvoir de police, a toutefois réalisé un travail remarquable afin de faire avancer l'idée d'une mise en place « un jour », d'une réserve naturelle marine. De 1997 à 2003, le premier directeur, Alain Barcelo, n'était autre qu'un membre-fondateur de l'association Vie Océane dont il se retira par respect de la déontologie.

Ce jeune ingénieur des Eaux possédait déjà une expérience scientifique consacrée à La Réunion avec, entre autres, la réalisation d'une thèse sur l'hydrologie du Piton de La Fournaise. Vie Océane lui devra en particulier l'élaboration du premier dossier permettant l'obtention d'un agrément au titre de la « protection de la nature et de l'environnement » en février 1996.

Au cours des années nous conduisant vers le nouveau siècle, Vie Océane a continué de mettre tous ses efforts pour faire aboutir l'objectif de création d'une réserve naturelle marine. Cela en partenariat très étroit avec l'APMR et dans un combat permanent pour faire avancer nos idées tant dans les réunions que dans les médias. Le monde décisionnel de La Réunion restait à convaincre...

### **L'avènement d'une réserve naturelle marine**

Fin 90 début 2000 une chargée de mission, Anne Lieutaud, était nommée à la DIREN ; organisme qui s'était bien étoffé entretemps et avec qui nous étions en phase. Cette personne, convaincue de la nécessité du projet, s'est attelée avec pugnacité à ce qui était du domaine de l'inconnu pour nous, à savoir tout le domaine « politico-administratif ». Pendant les années qui ont suivi, nous avons participé à divers comités de pilotage... Soit de nombreuses réunions où la difficulté pour nous était d'être présents alors qu'on travaillait par ailleurs. Il fallait que l'on s'organise car « *il n'était pas question de lâcher le morceau ; surtout que ça discutait fort* » ; qu'on me pardonne d'être encore une fois un peu trivial.

En avril 2003, avec l'appui des autres associations ayant agrément (SREPEN, Écologie Réunion), nous avons même lancé une pétition au motif de « *création d'une réserve naturelle marine à La Réunion : un enjeu majeur pour l'avenir des espaces coralliens de notre île* ». Bien circonstanciée dans sa présentation, elle a recueilli plus de 7000 signatures en moins de deux semaines. Ce qui n'était pas rien en cette époque où la diffusion par voie numérique ne servait pas encore d'appui. Cette campagne de signatures fut officialisée en sous-préfecture de St-Paul.

Globalement, fin 2003 le dossier de création de la réserve marine était bien arrêté à l'échelle régionale. Il a cependant dû être un peu modifié en 2004 par la nécessité d'obtenir des consensus avec des opposants tels les représentants de la chasse sous-marine ou de la pêche à pied dite « traditionnelle ». Des aspects de protection du milieu que l'on voulait plus amples n'ont pas été retenus. Il a fallu faire des concessions à certaines activités que nous jugions critiques, afin qu'elles puissent continuer à exister dans des zones qui n'ont pu ainsi être classées en protection forte. Il y a donc eu quelques petits « arrondis » nécessaires.

Ce n'est qu'en février 2005, que la DIREN et son directeur Roger Kerjouan ont présenté l'acte de naissance de la Réserve naturelle marine de La Réunion. Le dossier, prêt et bouclé à l'échelle régionale, a pris la destination de Paris pour la dernière signature, celle du premier ministre seul habilité à officialiser un décret de création de la Réserve. Ce ne devait être qu'une question de semaines. C'est ce que nous croyions....

Nous avons vu passer les années 2005, 2006., sans que nos espérances soient satisfaites. L'année 2007 était bien engagée et l'on ne voyait toujours pas la réserve naturelle s'annoncer ! En réponse à notre inquiétude on s'entendait dire via la DIREN : « *mais si... mais oui... mais ça bloque là-bas au ministère, on ne comprend pas pourquoi* ».

L'impatience était grande chez les défenseurs du milieu corallien. C'est à ce moment que Vie Océane a eu un petit coup de génie ! (Ça fait du bien de se flatter un peu de temps en temps...). Par une lettre « ouverte » nous nous sommes directement adressés à notre Président de la République, Jacques Chirac. Nous profitons du fait que, lors d'une Conférence à Paris en février 2007 pour prôner une gouvernance écologique mondiale, il venait de déclarer à son auditoire : « *face à l'urgence, le temps n'est plus aux demi-mesures...* » ; en plaidant pour un fort engagement en matière d'environnement. Nous nous sommes rappelés que ce Président de la République, en septembre 2002 était déjà en visite en Afrique du Sud où se tenait un forum sur l'évolution de la planète et le problème du changement climatique. En donneur de leçon et dans un texte resté célèbre, il a eu cette phrase d'introduction : « *notre maison brûle et nous regardons ailleurs* ». A posteriori nous l'avons trouvé « gonflé » d'avoir fait cette remarque, par ailleurs fort judicieuse, en Afrique du Sud, alors que dans sa propre maison « la France », ça faisait plus de deux ans, que nous lui avons donné un produit fini de création d'une réserve naturelle en milieu corallien et que rien ne bougeait côté gouvernemental ! ... Il va de soi que le courrier de Vie Océane exprima poliment et respectueusement la situation locale, mais sans oublier toutefois de lui rappeler son illustre phrase prononcée en Afrique du Sud... Quelques semaines plus tard sortait le Décret de création de la Réserve naturelle marine nationale de La Réunion (RNNMR). C'est parti comme ça et cela a porté ses fruits : le blocage a été levé comme par enchantement...

Pour le blocage lui-même, grâce à certaines « fuites de couloirs » nous avons eu le fin mot de l'histoire. Je ne résiste pas à l'envie d'en parler... Il y avait parait-il un problème relationnel entre deux ministres de l'époque. L'un, ayant plus de poids politique, ne voulait pas du tout faire plaisir au second - celui qui portait le dossier de création de la réserve - pour je ne sais trop quelle raison (cela n'a pas été dit). Par réaction le premier procrastinait volontairement sur le dossier que le second lui avait fait remonter. Ça a duré quand même deux ans... Ce n'est qu'une petite fenêtre ouverte sur les arcanes de la gouvernance...



Nous sommes en 2007 ! Le lecteur réalisera qu'entre les premières idées de création de cette réserve marine dans les années 1970, il aura fallu attendre plus de 30 ans pour la voir se matérialiser. Il est évident que si cela avait été décidé beaucoup plus tôt, il y a des tas de choix, de pratiques et d'aménagements imbéciles qui auraient pu ne pas être faits. Leur réalisation les rend aujourd'hui toujours très impactants pour le milieu corallien. Malheureusement, on n'a pas pu l'éviter. Trop de temps passé sans réaction positive d'une gouvernance nationale qui n'a pas brillé en la matière.

Voilà donc quelques grands traits de l'historique de la création de l'association Vie Océane et de la part qu'elle a prise dans la création de la RNNMR. Évocations de mémoire par ma personne, je suis conscient que ma subjectivité ne me met pas à l'abri de quelques approximations ou distorsions mais j'ai eu constamment le souci de rester au plus près des faits tels que je les ai vécus.

## Les passages de relais

Le premier a eu lieu en 2001 et me concernait en particulier. J'ai toujours pensé que toute structure collective, dans sa conduite, doit savoir s'apporter du changement, du neuf, à un moment ou un autre Aussi, après dix années de présidence j'ai décidé de laisser ma responsabilité de président à un autre membre de Vie Océane.

Ce fut Florence Trentin qui se proposa et fut élue. Elle m'accompagnait déjà comme vice-présidente depuis quelques années. Docteur en Biologie, agrégée en SVT et surtout passionnée de plongée et du milieu sous-marin, elle avait déjà montré ses compétences et son dynamisme. Elle n'arrêta pas de le faire à travers différentes initiatives et de belles réalisations. Elle sera la plus indiquée pour en parler, cela va de soi. Vie Océane pouvait continuer son « petit bonhomme de chemin » et surtout poursuivre ses objectifs avec efficacité. Quant à moi j'étais loin de quitter le navire puisque les membres m'acceptaient toujours comme vice-président. Le binôme que nous faisons avec Florence a bien fonctionné pendant environ deux décennies.

Un second passage conduisant à une issue plus définitive fut sérieusement envisagé fin 2007 à 2008. Il n'engageait pas de transfert de responsabilité entre membres de Vie Océane mais portait sur un éventuel arrêt de l'association par un effacement volontaire au profit de la RNNMR. Cela fut discuté, pas décidé pour « raisons extérieures » mais entraîna toutefois un recentrage de Vie Océane. J'en donne quelques explications.

A sa naissance, la Réserve naturelle a hérité de tâches que nous assurions dans la mesure de notre possible avant sa création ; entre autres des actions de formation et de sensibilisation auprès des scolaires et du grand public. Saturés par les demandes nous y avons vite vu nos limites par manque de moyens humains. La mise en place de la Réserve Naturelle Marine nous rassurait ; nous pensions qu'elle allait avoir le personnel pour assurer ces tâches et défendre le milieu récifal à tous les niveaux C'est alors que la question s'est posée pour nous qui ne manquions pas d'occupations professionnelles, si faire perdurer l'association gardait un sens. N'avions-nous pas avec l'existence de la Réserve naturelle marine, atteint l'objectif fondamental ayant présidé à notre création ?

Cependant les responsables de la Réserve ont vu cela autrement : « *ils avaient besoin de nous* » nous disaient-ils. Ils réalisaient que sur les bases de nos expériences et de nos spécificités nous pourrions partager voire compléter certaines de leurs tâches. En particulier ils étaient conscients du fait que leur structuration dans un Groupement d'Intérêt Public (GIP), les astreignait à certaines règles de fonctionnement, parfois limitantes eu égard à des engagements ou positions qu'ils auraient aimés prendre ou faire savoir... Nous pouvions alors les seconder et parfois monter au créneau à leur place, dans les médias ou vers d'autres échelons hiérarchiques, lorsque le passage par leurs propres tutelles (représentation locale de l'État, Région, Département et Communes) s'avérait quelque peu problématique... Notre statut d'association indépendante loi 1901 nous permettait cette liberté. Ils nous ont convaincus. Nous sommes restés dans cette optique-là mais petit à petit, la Réserve naturelle marine a très logiquement pris de la maturité et l'efficacité nécessaire. A l'heure actuelle cela conduit chacun à privilégier sa propre route tout en jouant au mieux partenariat et complémentarité, sachant aussi que nous partageons un même grand objectif : sauvegarder au mieux les littoraux coralliens grandement menacés.

Sous la présidence de Florence, l'association s'est alors concentrée sur des réactualisations et des créations de supports tournés vers l'éducation, la formation et la sensibilisation (fascicules, affiches, panneaux, petits films et vidéos...). Se sont aussi poursuivis et développés des partenariats comme des contributions à des études et missions scientifiques, tout en assurant, dans la mesure des disponibilités, nos participations aux instances de réflexion et les suivis de grands dossiers liés au développement du territoire.

En 2019 le relais de la présidence se fera entre Florence Trentin et Jean-Claude Martigné. Florence acceptera le rôle de Vice-présidente. Jean-Claude nous avait rejoints quelques années auparavant. En tant que nouveau président il gardera la même dynamique pour Vie Océane. Retraité de l'Éducation nationale et possédant une solide formation en Génie civil, il apportera par sa disponibilité un peu plus de présence au nom de l'association dans les diverses réunions auxquelles elle était conviée. En outre sa formation dans les techniques appliquées et son pragmatisme faciliteront l'implication de Vie Océane dans des projets avec opérations de terrain à visée scientifique.

Malheureusement en 2022, un événement nous a tous véritablement déstabilisés, à savoir le décès relativement brutal de Jean-Claude, notre président. Il fut victime de ce que l'on a l'habitude d'appeler une « longue maladie » mais qui cette fois ne le fut pas. Tout cela a été très triste car Jean-Claude était quelqu'un de très attachant, à l'empathie vissée au corps et bien engagé dans l'esprit de l'association. Ce fut aussi très déroutant car c'est arrivé à un moment où il y avait des études et des projets en cours et d'autres non finalisés, des choses qui n'étaient pas réglées. On héritait « d'éléments comportant leur part d'inconnu » sur lesquels les interprétations différaient. Des incompréhensions voire des malentendus se sont alors manifestés, créant un terreau fertile à l'apparition de frustrations et d'oppositions quant à la conduite à tenir pour maintenir notre association. Auparavant nous n'avions jamais connu ce type d'atmosphère et l'urgence était de soigner cela.

Le fait que Bernard Bonnet, un des membres fondateurs de Vie Océane, se propose de prendre le relais en ces moments d'instabilité fut pour moi une bonne réponse. Nous avions en sa personne la candidature d'un universitaire à la retraite et de surcroît expérimenté en gestion administrative, pour avoir dirigé un laboratoire scientifique et avoir aussi été détaché pendant quelques années à la Commission Océan Indien (COI). Bernard a donc été élu comme nouveau président en septembre 2023.

Nous devons reconnaître que le point faible de VO dans le passé, a toujours été son rapport à la vie administrative. On était globalement une association de bons copains, issue d'un groupe initial dont les membres se connaissaient bien car partageant des activités depuis des années et d'une même sensibilité au regard de la défense du milieu marin. Cela faisait que, pour nos actions et dossiers, l'on marchait un peu « à la bonne franquette », en prenant assez souvent des libertés au regard de ce que nous demandait la rigueur administrative. Mais on était connu et apprécié de nos référents directs, les instances locales chargées de l'environnement. S'il y avait quelques « errements » elles nous reprenaient aimablement et ça passait !... Les nouveaux membres quant à eux, le devenaient après cooptation, une façon d'être assuré de leur adhésion à notre manière d'être.

Or depuis bon nombre d'années les choses en la matière se sont durcies. Non seulement je pense que ces changements sont allés trop vite pour nous mais je sais aussi que monter et suivre des dossiers, selon des protocoles de plus en plus complexes « n'a jamais été la tasse

de thé » de VO, faute d'avoir les compétences et les moyens humains pour cela. On finissait par le faire, mais c'était difficile, chronophage et éreintant car cela incombait beaucoup à une, deux ou trois personnes qui par ailleurs était aussi déjà très prises par leurs activités professionnelles.

Aujourd'hui et depuis son élection, Bernard, avec son passé de gestionnaire, essaie de remédier à cela en imposant un système de fonctionnement nettement plus administratif que ce que nous faisons. Ça choque un peu certains membres de Vie Océane. Mais bon, je crois qu'il nous faut l'admettre, c'est incontournable pour actuellement faire avancer des projets dans les dédales administratifs et financiers des instances régionales, nationales et européennes. Les autres associations se sont étoffées en personnel pour cela, ce qui les rend aussi tributaires de subventions de fonctionnement à acquérir. Dès notre création nous n'avons pas voulu faire ce choix pour rester en totale indépendance.

### **Vie Océane : le choix de l'indépendance**

Vie Océane est quand même une belle association qui, au moments de ces écrits, entre dans sa 34<sup>ème</sup> année d'existence. Nous avons voulu rester une association scientifique, avec pour mot d'ordre, de respecter la déontologie et l'éthique scientifique. Nous n'avancions que sur les bases de connaissances scientifiques vérifiées, et non sur de simples ressentis.

Un exemple : dans les années 90 d'autres associations, nous communiquant un rapport très orienté, nous demandaient de nous positionner dans une dénonciation des essais nucléaires en Polynésie. C'est vrai que ces essais ne nous plaisaient pas, mais d'un autre côté, un de nos anciens membres, universitaire professeur de biologie marine, travaillait dans les suivis des impacts des essais sur les atolls concernés. Il nous informait qu'en dehors d'un constat reconnu d'action mécanique sur certaines structures géomorphologiques sous-marines, lui-même n'observait pas d'autres conséquences dans les peuplements de coraux (sa spécialité) ... Que devons-nous faire « au nom de Vie Océane » ? Devions-nous marquer notre opposition au nom de la sensibilité d'une probable majorité de nos membres ? Ou nous abstenir du fait que nous n'avions pas assez de recul sur les connaissances scientifiques à ce sujet, surtout en milieu marin ? La déontologie de l'association nous a conduits à laisser les membres s'exprimer à titre personnel et éventuellement à soutenir d'autres associations, mais nous n'avons pas engagé formellement Vie Océane. Nous ne le faisons que lorsque l'argumentaire scientifique était validé et que nous étions capables de le véhiculer et de l'adapter aux publics que l'on avait devant nous. Nous avons toujours eu ce souci d'être scientifique dans nos actions, avec les contraintes que cela impose.

Vie Océane n'a pas voulu être dépendante de qui que ce soit, ajoutant la volonté de rester apolitique. Ce qui fait qu'on n'a jamais demandé, comme d'autres associations, des financements « pour fonctionnement » de la part des collectivités : Région, Département ou Communes ... Cette dépendance nous aurait mis sous une forme de tutelle financière qui pouvait nous amener, à minima, à amortir ce qu'il fallait dire ou, pire, à le taire ! Des associations que nous apprécions ont eu à en souffrir lors de cette dernière décennie ; leurs positionnements dans un grand projet (la NRL) et une crise (Requins) allaient à l'encontre des attentes de leurs financeurs. Elles se sont vues recevoir des messages brutaux de la gouvernance, type : « *j'arrête mon financement pour votre association loi 1901* ». A contrario, en ce qui concerne VO, le fait de ne pas être dépendante de ce type de subventions a permis de ne pas se priver quand il a fallu « monter au créneau » via des argumentaires objectifs sur

ces sujets et quelques autres. Cela se faisait concrètement par des écrits (lettres internes ou ouvertes au public) aux responsables des instances à tous les niveaux, par de la médiatisation (articles, interviews, conférences...). Nous ne craignons rien en termes de « *fermetures de robinets financiers* ». Aucun ne nous abreuvait ! Ayant fonctionné comme cela pendant plus de trois décennies, l'association Vie Océane reste attachée à cette dynamique. Mais il lui arrive d'en ressentir les limites...

D'un autre côté, nous fonctionnons beaucoup sur la base du bénévolat et pour une cause bien définie : la protection de la nature ne se limite pas à répondre à des offres d'études ou de projets financés. Aujourd'hui cependant il faut reconnaître que les engagements bénévoles qui faisaient notre force, nous manquent. Aussi des actions et projets stagnent, et nous avons « *des retards à l'allumage* » pour des problématiques nouvelles... Ce qui nous a manqué, c'est de ne pas avoir réagi plus tôt pour maintenir un renouvellement des membres afin de toujours disposer de spécialistes bénévoles. Beaucoup de nos membres actifs, restés plusieurs années à La Réunion, ont fini par partir vers d'autres territoires, pour des raisons qui leur sont propres. Certains, continuent à travailler avec nous, à échanger avec nous mais de manière plus lointaine et sporadique.

La société a aussi évolué. La manière dont fonctionnent les jeunes aujourd'hui ne permet pas d'arriver au succès des associations de l'époque précédente. Prenez une association comme la SREPEN, qui s'est créée en 1971 : c'est la plus vieille association de défense de l'environnement à La Réunion, elle a aussi ses problèmes de recrutement. Progressivement, nous voyons tous nos membres vieillir, avec leur histoire, leur expérience. Les jeunes se font désirer. Ils appartiennent à la génération du « portable » et sont beaucoup dans la dispersion, dans l'immédiateté et l'action individuelle. Je pense qu'il reste important de travailler dans la solidarité et dans la durée. Et ça, je crois que le milieu associatif s'y prête mieux une fois qu'on l'a intégré. C'est un point de vue personnel mais je ne veux pas dire par là que l'outil « téléphone portable » n'a pas son utilité, bien au contraire.

### **Quand on parle de financements ...**

Tout d'abord je rappelle que nous n'en demandons pas pour le fonctionnement de l'association et que nous agissons fréquemment en tant que bénévoles. Quant aux quelques demandes de financements que nous avons faites par le passé, elles ont toujours été liées à réalisation de projets en relation avec les champs d'action définis par notre statut d'association pour la protection de la nature.

A nos débuts (années 90), c'était assez simple, il y avait peu d'organismes s'occupant de l'environnement. En dehors de nos initiatives propres, les offres émanaient pour beaucoup de collectivités communales. Des associations existaient depuis les années 70 (SREPEN et Ecologie Réunion), les bureaux d'études (B.E.) étaient peu nombreux, les communes n'avaient pas encore de « commission environnement » et ces dernières étaient balbutiantes dans les collectivités supérieures. Les communes, pour des raisons qui étaient les leurs, en arrivaient à faire directement appel à nous pour des besoins qui cadraient avec nos objectifs. Elles nous proposaient alors des financements pour de petits projets, concrets et immédiats. La procédure administrative était directe et sans lourdeur... Aujourd'hui, il y a une présence de services environnementaux à tous les niveaux, les B.E. se sont multipliés et les règles d'attribution des études se sont complexifiées et durcies. Les études sont devenues plus pointues, entraînant des financements plus lourds. Parfois, il faut s'adresser à l'Europe, ou

même attendre l'accord de la gouvernance locale, qui peut exiger de porter elle-même les propositions à l'échelle européenne. Les paperasses à remplir et les démarches administratives sont devenues multiformes et exigent du professionnalisme. Je tiens à souligner que Vie Océane est une association loi 1901 et elle avait pour principe de n'entrer dans le champ d'exercice des B.E. que lorsqu'une offre qu'elle considérait à sa portée et en phase avec ses objectifs, n'avait connu aucune réponse de la part de ces bureaux. Cela reste un principe acquis pour l'association.

Aujourd'hui, les financements sont d'autant plus complexes que vous avez des passages obligés via de nouvelles institutions comme l'ARB (Agence Régionale de la Biodiversité) ou l'OFB (Office français de la biodiversité) pour ne citer qu'eux. Vous ne pouvez pas aller directement solliciter les financements européens. Ces instances vont analyser le projet, « disséquer » le dossier. Et cela traîne, « avec 36 trucs à remplir » ... Je crois qu'il faut être pragmatique et l'accepter. Reste à « avoir le cœur » pour une cause. Pas forcément avoir trop de prétentions. On peut avoir des ambitions, mais si on n'est pas capable de les réaliser, ce sont des prétentions. Tout le monde le sait. On peut avoir envie de faire des choses, mais il faut bien évaluer si on peut réellement le faire, dans combien de temps, etc... Il y a une étape de réflexion à ne pas sous-estimer et une petite organisation à mettre en place... Puis, si le cœur y est, il faut y aller. En général, nous fonctionnons ainsi : quelqu'un évoque une idée, propose une démarche de financement, et on voit ce qu'on peut faire.

La question financière est délicate. VO n'a jamais eu d'expert-comptable car cela n'a jamais été nécessaire. Chaque année, nous faisons un simple bilan financier et comptable pour l'Assemblée générale, et cela suffit. En tant qu'association loi 1901, notre but n'est pas de faire des bénéfices. Parfois, il reste un petit surplus de fonds, nous l'utilisons pour lancer ou soutenir une publication ou un autre projet ponctuel. Personnellement, je ne maîtrise pas bien ces aspects administratifs ; ça me dépasse un peu (beaucoup). Cependant c'est très important car aujourd'hui, pour lancer des projets, il faut vraiment s'investir dans cette vie administrative. Et surtout, accepter que les actions comme les responsabilités doivent être assumées, partagées. Tout n'est pas uniquement du ressort d'un(e) président(e). Mettre en place une dynamique de fonctionnement impliquant des « chefs de projet » me semble être une voie à sérieusement considérer.

## Vie Océane et les activités scientifiques

Je rappelle à nouveau que dès le départ, Vie Océane n'a pas eu la vocation à devenir un organisme de recherche ou un bureau d'études. Nous nous laissons juste la possibilité de combler des besoins dans le domaine de la recherche, si un sujet n'était pas déjà pris en charge ; cela dans la mesure de nos possibilités. Loin de nous la volonté d'être concurrentiel vis-à-vis du monde professionnel. Un exemple : dans les années 90 pour le port de Saint-Gilles, il fallait faire un suivi de l'évolution des fonds marins au droit du site pendant les travaux d'extension, et aucun bureau d'études ne s'était présenté. Nous avons donc pris en charge cette partie avec l'assurance que tous nos frais engagés seraient pris en charge. Ce qui fut fait.

Aujourd'hui encore, si nous faisons de la recherche programmée, cela reste dans un cadre de partenariat avec d'autres laboratoires et institutions, lorsque cela est pertinent et reconnu. Nous ne sommes pas un labo ! Dans d'autres cas, s'il y a urgence à nos yeux de faire des études d'approche mais non financées, nous nous y attelons quand même si nous nous en

sentons capables. C'est l'engagement bénévole que je citais. A notre création et pendant les dix ans de ma présidence, de 1991 à 2001, la plupart de nos actions ont été gratuites parce qu'il y avait urgence à faire émerger les problématiques. Il était tellement important d'avoir des connaissances et des résultats à communiquer rapidement qu'on ne pouvait pas se permettre de perdre du temps dans une attente de financements.

Certaines collaborations ont aussi eu des conséquences inattendues pour nous, avec une issue que l'on peut regretter et comprendre à la fois. De jeunes universitaires enthousiastes nous ont rejoints et associés à leurs travaux. Ils nous transmettaient leurs résultats de recherche, parfois d'utiles découvertes et nous étions motivés par l'intérêt de les partager le plus largement possible. Cela a fonctionné sans problème un certain temps mais des tensions sont apparues lorsque nous avons diffusé rapidement des informations que nous estimions nécessaires, alors que ces jeunes chercheurs voulaient en garder la primeur par leurs propres publications. Cela a conduit au désengagement de certains d'entre eux vis-à-vis de l'association. Nous ne leur en voulons pas, ayant réalisé la jungle qu'est devenue pour eux la course à la publication scientifique. Je siège actuellement au Conseil Scientifique de la Réserve Naturelle Marine et quand je vois le temps mis pour qu'une publication utile au récif corallien soit validée, cela me rend des plus sceptiques quant à son efficience. Parfois il suffit qu'un récif subisse la pression d'un polluant pendant peu de temps pour que les dégâts sur les zones touchées soient irréversibles. Si la publication de l'étude validant sa nocivité, ne sort que deux ans plus tard, « *il ne nous reste que les yeux pour pleurer* » ; sachant qu'une zone corallienne détruite, dans le meilleur des cas, met plusieurs décennies pour revenir (éventuellement) à quelque chose de comparable à l'original.

Ce décalage temporel entre une découverte scientifique et sa validation par publication est un vrai problème dans notre contexte associatif. L'engagement des membres est tel qu'il les conduit fréquemment à devenir rapidement des lanceurs d'alerte. Nous avons souvent besoin d'agir dans un court terme, car l'environnement local est déjà mal en point. Nous sommes trop souvent en retard pour le faire savoir et essayer d'agir. Un porter à connaissance rapide est indispensable...

## **Vie Océane et le monde d'aujourd'hui**

En cette fin d'interview, c'est un sujet bien vaste qui m'est proposé !... Comme il est aussi grand temps de conclure, je ne ferai que l'effleurer... On verra peut-être pour un développement un peu plus tard... Et puis, n'est-ce pas une réflexion à confier aux nouveaux adhérents, bien plus jeunes que moi ? Ce sont surtout eux qui ont à vivre le monde « d'aujourd'hui », toujours prélude à celui de « demain »...

Ils disposeront comme ils l'entendent d'un passé que leur lègue les membres qui ont animé Vie Océane depuis plus de trente ans. Quant à l'avenir, au regard des nouveaux et inquiétants défis planétaires, je pense pouvoir dire qu'il exigera d'eux « adaptation et invention ».

Personnellement, je pense que mon implication de plusieurs décennies dans la défense de l'environnement marin réunionnais peut se scinder en trois phases.

La première est antérieure à la naissance de l'association. Elle fut « le temps des pionniers », celui des années 70 et 80 où, avec quelques collègues et amis, on découvrait, on débroussaillait et on se formait aux singularités des milieux naturels. Mais aussi, on commençait à relater, à sensibiliser et à pointer les urgences au vu de la grande vulnérabilité de ces milieux...

La seconde n'est ni plus ni moins que le temps d'existence de Vie Océane, depuis sa création en 1991 jusqu'à ces dernières années. Elle aura vraiment matérialisé l'engagement actif de nombreux membres où un « *turn over* » n'a pas été absent. Certains « anciens » sont toujours présents dans l'association, d'autres nous ont quittés pour des horizons divers mais nombre d'entre eux restent fidèles et maintiennent le contact. Cette période, pour Vie Océane, peut être comprise comme celle de « la construction et de la maturation ». J'ai vécu toutes ces années comme un temps de vie extrêmement fort. Il serait trop long de développer ici ; et ce n'est pas le sujet.

Quant à la troisième phase, elle est déjà lancée. En effet, à l'aune du temps de crise que fut la pandémie liée au COVID, nous avons commencé à exprimer ce que nous ressentions déjà depuis quelques temps, à savoir que le monde d'aujourd'hui, pour une association comme la nôtre, s'était bien complexifié en termes de fonctionnement et que, vis-à-vis de nos objectifs environnementaux, des enjeux comme des menaces s'étaient intensifiés à des échelles qui nous dépassaient. Notre petite association allait donc devoir s'adapter, évoluer, si elle voulait rester à la hauteur. Cette nouvelle période, je l'annoncerai comme un nouveau temps d'action qui s'ouvre à Vie Océane. Je le qualifie volontiers de temps de la « remédiation et de l'innovation ». L'association Vie Océane doit s'y consacrer si elle veut perdurer.

A court terme et à minima, je pense qu'il y a au moins deux points majeurs à ne pas négliger. Le premier est administratif. L'association doit se rendre apte à répondre avec efficacité aux nouvelles contraintes imposées par les niveaux réglementaires et législatif qui nous « chapeautent ». Le second porte sur les nécessaires capacités à mettre en œuvre pour affronter de nouveaux et graves enjeux environnementaux ; bien plus anxiogènes que ceux qui virent notre structuration et notre « raison d'être » pendant trois décennies.

Pour cela, une réorganisation et un nouveau type de fonctionnement sont à sérieusement considérer ; avec deux objectifs comme corollaires : celui d'exprimer des compétences nouvelles, tant par les forces vives existantes que par des adhésions nouvelles, voire des partenariats, mais aussi et surtout, celui de faire vivre un relationnel militant synergique.

Rien de simple, j'en conviens.